



Agence immobilière par très clair

Par **Ludivine93**, le **20/02/2008 à 21:29**

Bonjour,rnrnJe ne suis pas là pour dénoncer qui que ce soit mais pour vous faire part, de l'agissement de certaines personnes.rnrnEn effet, il y a des agences immobilières qui emploient (bien grand mot qui font travailler) des personnes (agent immobilier) sans que ceux-ci soit liés à l'agence.rnJe m'explique, ces agents immobiliers ne sont pas employés en temps que salariés dans l'agence. Ils ne sont pas non plus agents immobiliers bénéficiant de leur carte grise d'agent commerciaux immobiliers déclarés en préfecture.rnrnNon en fait, il travaille à la commission qu'il touche en totalité n'ayant aucun frais à leur charge et ne le déclarant pas non plus sur leur feuille d'impôt.rnrnIl y en a même certains qui touchent le chômage en même temps.rnrnTrouvez-vous cela normal par rapport aux agents immobiliers en règle ?rnrnA qui s'adresser pour arrêter cette pratique que font les agences immobilières pas très clair

Par **Jurigaby**, le **20/02/2008 à 21:53**

Bonjour.rnrnVous pouvez toujours prévenir l'urssaf ou l'inspection du travail.rnrnMais sinon, vous n'enrayez jamais ce mal...

Par **Mike46**, le **20/02/2008 à 23:39**

Bonsoir,rnCes personnes ne sont pas des agents Immobilier ce sont des agents Co,rnje peux vous certifier que ces personnes sont imposés au titre de l'urssaf et des différentes charges liées à une profession indépendante.rnEn effet il n'existe aucun lien de subordination entre eux et l'agence et/ou les agences avec qui ils travaillent, car ces personnes n'ont pas le statut de

salarié.
Enfin pour finir l'agent commercial doit s'inscrire au RCS il ne peut donc pas cumuler le chômage en même temps.
Ne vous en faites pas les services fiscaux contrôlent parfaitement tout cela.
Cordialement

Par **Ludivine93**, le **21/02/2008** à **01:58**

Bonsoir,
Je sais très bien qu'il n'est pas obligataire d'être salarié pour travailler dans une agence immobilière qui y a d'autre statut.
Mais un agent-co doit avoir un numéro siret d'agent commercial immobilier, et là ce n'est pas le cas.
Et de plus, ils touchent le chômage ayant été licencié depuis peu de temps de leur ancienne agence.
Je ne veux pas me faire l'avocat du diable mais pour ma part, je trouve cela vraiment très regrettable que certaines agences immobilières est de tel pratique, face aux agents immobiliers sérieux.
Je pense que les services fiscaux trouverait là une perle.
Mes ces derniers ne contrôlent pas tous le monde.

Par **Mike46**, le **21/02/2008** à **09:44**

Bonjour,
En effet si ces personnes ne sont même pas immatriculé il y a un gros problème,
de plus je me demande bien qui leurs donne les honoraires , car un notaire
refuserais sans nul doute de donner une quelconque somme d'argent à un tiers,
lors de la signature de l'acte.
On peut donc assimilé ce que vous décrivez à du travail au noir, je vous invite donc
à contacter : les IMPOTS , l'URSAFF ou l'INSPECTION DU TRAVAIL,vous trouverez
leurs coordonnées sur leurs sites respectifs qui sont
:
<http://www.impots.gouv.fr>
<http://www.urssaf.fr>
<http://www.travail.gouv.fr/services/>.
Cordialement